

DEAES

Diplôme d'état, Niveau V

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Le DEAES constitue un diplôme unique de niveau V en travail social. Toutefois la formation est composée d'un socle de base (formation théorique et formation pratique) et d'une spécialité choisie en début de formation (formation théorique et formation pratique)

- Accompagnement à la vie à domicile
- Accompagnement à la vie en structure
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
-

La formation est accessible par 3 biais,

- voie directe
- situation d'emploi
- congé individuel de formation (c.i.f.)

Durée de la formation : 18 mois

Alternance école / terrains professionnels :

- La formation comprend 525 heures de formation théorique.

Et

- La formation comprend aussi 840 heures de formation pratique réparties en deux ou trois stages pour les apprenants en voie directe ou en CIF
ou
140 heures pour les candidats en situation d'emploi sur un poste de faisant fonction d'AES, en effet le terrain d'emploi contribue à la formation pratique.

Sommaire

- [La formation comprend une période détermination de parcours et 4 domaines de formation](#)

- [L'obtention du Diplôme d'Etat](#)
- [L'évaluation de la formation](#)
- [La recherche des stages](#)



La formation comprend une période de détermination de parcours et 4 domaines de formation

- Période de détermination de parcours (14 heures) à l'issue de laquelle les apprenants en voie directe ou en CIF choisiront la spécialité. Le parcours des apprenants en situation d'emploi sera déterminé par leur contexte de travail.
- DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champs de l'action sociale (socle 126 heures , spécialité 14 heures)
- DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (socle 98 heures, spécialité 63 heures)
- DF3 : Travail en équipe pluri professionnelle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (socle 63 heures, spécialité 28 heures)
- DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (socle 70 heures , spécialité 42 heures).

L'obtention du Diplôme d'Etat

Elle est acquise par la validation de 4 domaines de compétences, correspondants aux 4 domaines de formation pré-cités, évalués par les épreuves suivantes :

- DC1 : une note de réflexion de 2 heures, des évaluations dans le cadre d'un contrôle continu et des évaluations de stage,
- DC2 : une évaluation d'un Dossier de Pratique Professionnel, évaluation d'une soutenance orale de ce DPP, et des évaluations de stage
- DC3 : dans le cadre d'un contrôle continu, évaluations de présentations orales d'étude de situation
- DC4 : Evaluation d'un exposé présentant l'animation sociale et citoyenne pour une ou des personnes accompagnées et évaluations de stage

Chaque domaine de certification doit être validé séparément.

L'évaluation de la formation

Les apprentissages font l'objet d'un suivi régulier

Les stages sont évalués conjointement par le centre de formation et par les référents professionnels des sites qualifiants.

La présence obligatoire aux cours et en stage fait partie intégrante de l'évaluation.



La recherche des stages

Elle est menée conjointement par l'apprenant(e) et par le centre de formation dans le cadre des conventions que celui-ci a conclu avec des institutions du secteur social.

La formation préparant le certificat de spécialité

Les personnes titulaires d'un DEAES, d'un DEAMP ou d'UN DEAVS peuvent préparer un certificat pour obtenir une autre spécialité que celle déjà obtenue.

Durée de la formation : 3 mois

Alternance école / terrains professionnels :

La formation comprend 147 heures de formation théorique et 175 heures de formation pratique

▲L'Obtention du certificat

Elle est acquise par l'évaluation d'une soutenance orale d'un Dossier de Pratique Professionnelle portant 4 domaines de compétence relatifs à la spécialité ciblée et l'évaluation d'un stage.

L'évaluation de la formation

Les apprentissages font l'objet d'un suivi régulier

Le stage est évalué conjointement par le centre de formation et par le référent professionnel du site qualifiant.

La présence obligatoire aux cours et en stage fait partie intégrante de l'évaluation.



La recherche des stages

Elle est menée conjointement par l'apprenant(e) et par le centre de formation dans le cadre des conventions que celui-ci a conclu avec des institutions du secteur social.



En savoir plus sur le métier d'Accompagnant Educatif et Social

Connaître les [conditions et modalités d'admission](#).

